

L'orpaillage illégal en Amazonie : fraude et opacité

Note réalisée le 29 mai 2026, accompagnant le rapport de Greenpeace Brésil : [Gold Laundering in the Amazon, anatomy of a fraud](#)

En Amazonie, l'exploitation aurifère a de lourdes conséquences. Menée de manière illégale sur les territoires de peuples autochtones, dans des zones riches en biodiversité, elle provoque déforestation, pollution des cours d'eau et contamination des populations qui en dépendent. L'orpaillage illégal empoisonne la plus grande forêt tropicale du monde. S'il est aujourd'hui extrêmement difficile de suivre le parcours de l'or extrait illégalement, Greenpeace Brésil démontre qu'une partie conséquente passe par un processus de blanchiment, entre très rapidement sur le marché international, et, en passant par différents pays clés, circule aussi en Europe et en France.

Des failles réglementaires au Brésil permettent le blanchiment de l'or extrait illégalement d'Amazonie

Le rapport de Greenpeace Brésil : [Gold Laundering in the Amazon, anatomy of a fraud](#) analyse les mécanismes de blanchiment de l'or illégal qui est extrait en Amazonie brésilienne, particulièrement dans les territoires autochtones et dans des zones protégées. Dans un contexte mondial marqué par l'instabilité géopolitique et la hausse du prix de l'or, **l'orpaillage illégal continue sa progression en Amazonie, facilité par des failles réglementaires et l'absence d'un système de traçabilité fiable.**

L'étude démontre que les permis d'exploitation minière censée être « artisanale » (*Permissão de Lavra Garimpeira* - PLG) sont devenus le principal outil de blanchiment de l'or illégal. Ces autorisations reposent sur des déclarations de production faites par les exploitants eux-mêmes, sans études géologiques préalables ni contrôles suffisants de l'Agence nationale des mines (ANM). Cette faiblesse permet de blanchir l'or illégal, en déclarant comme venant d'une exploitation légale de l'or extrait sur un territoire non-déclaré et interdit.

Si, à l'origine, le terme « garimpo » désignait au Brésil des activités minières à petite échelle ou artisanales, recherchant de l'or dans les alluvions et les sols peu profonds, il est aujourd'hui également associé à des activités illégales et souvent de grande envergure. La législation brésilienne ne reconnaît comme légal le « garimpo » que lorsqu'il s'agit d'activités menées par des particuliers ou des coopératives utilisant des machines légères ou des outils rudimentaires – ce qui, de nos jours, ne reflète guère la réalité sur le terrain.

Pour le démontrer, Greenpeace Brésil a analysé 187 dossiers miniers déposés dans les États du Pará, du Mato Grosso et de Rondônia, entre 2018 et mars 2026. Parmi eux, 94 % ont été estimés comme correspondant à des mines fantômes ou à des activités à l'échelle industrielle. Dans ces 187 dossiers, 98 PLG comportant des irrégularités concentrent 97% de l'or déclaré : ils ont généré 25,3 tonnes d'or pour un montant de 18,4 milliards de réaux (environ 3,14 milliards d'euros, en valeur actualisée).

Le rapport identifie deux principaux schémas de fraude :

- **Les mines fantôme** : des permis où aucune activité minière réelle n'a été détectée malgré des volumes de production parfois très élevés déclarés aux autorités
- **Les exploitations industrielles déguisées** : plusieurs parcelles contiguës où se développe une activité coordonnée sont chacune déclarées comme exploitation artisanale afin d'échapper aux règles plus strictes applicables à l'exploitation minière industrielle.

Le rapport souligne également la responsabilité des distributeurs financiers autorisés à acheter l'or (*Distribuidoras de Títulos e Valores Mobiliários - DTVM*). Pendant des années, la « présomption de bonne foi » qui prévalait dans la législation protégeait ces institutions, qui n'étaient pas tenues de vérifier l'origine réelle de l'or. Cette disposition a été jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême fédérale en 2025, obligeant désormais les acheteurs à contrôler la légalité de l'or acquis. **Malheureusement, cette décision s'avère insuffisante, et ne pourra être respectée que si l'État brésilien met en place un système de traçabilité robuste, fondé sur des estimations de production d'après des études minières préalables, empêchant les « surdéclarations » liées au blanchiment.**

Les conséquences environnementales et humaines de cette exploitation /ce blanchiment sont considérables : destruction des forêts, contamination des rivières au mercure, atteintes à la biodiversité et violations des droits des peuples autochtones. **Plus de 99 000 hectares (c'est-à-dire presque 10 fois la superficie de la ville de Paris) de forêt protégée auraient été détruits par l'orpaillage illégal, tandis que des études révèlent des niveaux alarmants de contamination au mercure chez les populations locales, notamment les femmes enceintes autochtones¹.**

¹ Une [étude](#) de la Fondation Oswaldo Cruz (Fiocruz) menée sur le territoire autochtone Munduruku a montré que, sur les 133 femmes enceintes examinées, 98,5 % présentaient des taux de mercure

L'or extrait illégalement de Guyane passe en partie par le Brésil, et entre lui aussi sur le marché international

Ce circuit de blanchiment intègre également une partie de l'or extrait illégalement de Guyane. Un [rapport de Social Solutions](#) produit pour le WWF France en Guyane estime que plus de 4 tonnes d'or y seraient extraites chaque année illégalement, par plus de 8 000 personnes, pour la plupart désignées comme *Garimpeiros*, venant du Brésil. **75 à 85% du total transiterait par le Suriname**, constituant environ 30% des exportations d'or du pays. La majeure partie des **15 à 25% restants passerait par le Brésil** (1 à 2% des exports d'or du pays), et où elle pourrait entrer dans le même circuit de blanchiment.

L'or extrait illégalement d'Amazonie brésilienne ou guyanaise, intègre ainsi le marché international et, transitant par des hubs comme la Suisse, circule probablement sur le marché européen et français, comme le pointe un [précédent rapport de Greenpeace Brésil](#). La Suisse est, ces dernières années, la deuxième destination de l'or brésilien, après le Canada. Des écarts importants entre les exportations d'or déclarées par le Brésil et les importations d'or déclarées par la Suisse laissent par ailleurs supposer d'autres irrégularités dans le commerce international de l'or. En 2024, les importations d'or du Brésil déclarées par la Suisse ont dépassé les exportations brésiliennes vers la Suisse de 16% (3 tonnes d'or de différence) et de 17,5% en 2025 (4 tonnes d'or). La différence était encore plus importante les années précédentes². Ces écarts mettent en évidence l'opacité du commerce international de l'or et la nécessité d'une surveillance et d'une transparence accrues. L'or exporté du Suriname transite également par la Suisse, qui a déclaré en avoir importé plus de 20 tonnes en 2023³, plus de 18 tonnes en 2024 et plus de 12 tonnes en 2025.

La France a importé plus de 60 tonnes d'or par an en moyenne sur les trois dernières années. Si le pays déclare de très faibles quantités en provenance du Brésil et du Suriname (tout de même plus de 200kg en 2024), la Suisse constitue son premier partenaire commercial⁴ avec plus de 20 tonnes importées en 2025.

supérieurs à la limite considérée comme sûre. *Revista Cenarium*, "Mercúrio do garimpo contamina gestantes e bebês Munduruku no PA", 23 juin 2025.

² Nations Unies - Comtrade ([lien](#)). En 2022, les importations suisses ont dépassé les exportations brésiliennes de 67 %, et en 2023 de 62 %, s'élevant respectivement à environ 9,7 et 8,7 tonnes d'or

³ Nations Unies - Comtrade ([lien](#))

⁴ [Eurostat](#). Code HS 7108 - Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre, ayant des usages principalement non monétaire (investissement et joaillerie). Importations **2023** : total 54 427 kg ; Suisse (1er) : 16 379 ; Allemagne : 9 884 ; Italie : 6 942. **2024** : total 68 838 kg ; Suisse (1er) : 19 321 ; Allemagne : 18 558 ; Italie : 9 100. **2025** : total 63 099 kg ; Suisse (1er) : 20 270 ; Allemagne : 14 981 ; Italie : 10 262.

Pollutions et contamination

L'orpaillage illégal entraîne 500 hectares de déforestation par an en Guyane⁵, détruit les cours d'eau en y déversant le mercure utilisé dans le processus et en retournant leurs fonds, contenant eux-mêmes naturellement des métaux lourds (mercure, plomb...). Cela entraîne une grave contamination des rivières, et de l'ensemble de la chaîne alimentaire dont dépendent plusieurs communautés, en particulier des peuples Wayana, Wayampi et Teko.

Le mercure, illégal en Guyane, est toutefois utilisé sur les sites miniers légaux au Brésil et au Suriname, malgré la signature par ces pays de la [Convention de Minamata](#), visant à réduire l'usage du mercure. Il circule ainsi internationalement, et est accessible aux orpailleurs illégaux en Guyane. Organisés par Wild Legal, Solidarité Guyane et l'Association Wayana des victimes du mercure Haut Maroni, des prélèvements de cheveux d'habitant.e.s de plusieurs villages du Haut Maroni ont montré « *des taux de mercure allant jusqu'à 22,41 µg/g de cheveux au village de Kayodé et 22,82µg/g de cheveux au village de Taluen. Soit des taux 5 fois supérieurs aux recommandations sanitaires (4,4 µg/g de cheveux pour l'adulte) définies par l'EFSA (European Food Safety Authority)* ». ⁶ Il n'y a pas d'étude récente, à grande échelle, de la contamination au plomb et au mercure de la population et de l'environnement en Guyane.

Face à cela, Greenpeace recommande :

- le renforcement de la traçabilité de l'or : exiger des entreprises et des institutions financières intervenant dans la chaîne d'approvisionnement en or qu'elles divulguent les noms de leurs fournisseurs, en précisant le lieu d'extraction et le lieu de transformation ; qu'elles n'importent pas d'or transitant par des zones de conflit ou à haut risque, et qu'elles effectuent des signalements ; mettre en place des organismes d'audit indépendants chargés de contrôler le respect des pratiques de production et d'approvisionnement ; au Brésil, l'octroi de permis doit être fondé sur des études géologiques obligatoires, les contrôles des permis artisanaux doivent être renforcés, les permis frauduleux doivent être annulés ;
- le soutien aux alternatives économiques durables pour les populations amazoniennes afin de réduire la dépendance à l'orpaillage illégal ;
- la signature, par la France, de la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail, qui renforce la reconnaissance des droits des peuples autochtones ;
- la restitution des 400 000 hectares de terres aux peuples autochtones de Guyane, inscrite dans l'accord de Guyane du 21 avril 2017⁷.

⁵ OFB ([lien](#))

⁶ Communiqué de Presse de Wild Legal, 18/04/2024. [\[CPI\] Guyane : des taux de mercure 10X plus élevés dans les cheveux des habitant·es du Haut Maroni.](#)

⁷ Legifrance ([lien](#))